



L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, à seize heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Rive Gauche, légalement convoqué le dix-sept avril deux mil vingt-six, s'est réuni au 2, rue de Dinan, à Pleurtuit, sous la présidence de Monsieur Henri Mougel.

Etaient présents : 8/8 – vote 8/8

- Membres titulaires présents : Monsieur Emmanuel HOUDEAU (Saint-Briac-sur-Mer), Monsieur Clément LE RICOUSSE (Pleurtuit), Monsieur Henri MOUGEL (La Richardais), Madame Hélène REUX (Pleurtuit), Monsieur Christophe RICOUR (Saint-Briac-sur-Mer), Monsieur Daniel TURMEL (Le Minihic sur Rance) et Monsieur Nicolas ZAUG (Le Minihic sur Rance).
- Membres titulaires absents représentés : Monsieur Philippe MEHOUS (La Richardais) est représenté par Monsieur Hubert HELEUX (membre suppléant de la Commune de La Richardais)
- Membres titulaires confiant un pouvoir : -
- Membres suppléants présents - avec voix délibérative : Monsieur Hubert HELEUX.

Assistaient également :

- Membres suppléants présents - sans voix délibérative : Monsieur Denis CARVILLE (Le Minihic sur Rance), Monsieur Emmanuel GOMEZ (Pleurtuit) et Madame Sylvie GRIGNON-SINAY (La Richardais).
- Monsieur Anthony Guesdon (SIERG)
- Madame Camille GILET (SIERG).

Délibération n° SIERG2026-17 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT et l'article 8 du règlement intérieur, la commission d'appel d'offres (CAO) est composée du Président et de 5 membres titulaires élus en son sein et un nombre de suppléants équivalent au nombre de membres titulaires, soit 5 membres.

Il est procédé d'abord à l'élection des membres titulaires de la commission, puis dans un second temps et selon les mêmes modalités, à celle des suppléants.

La CAO est composée de Membres à voix délibérative issus de l'assemblée délibérante et, le cas échéant, de membres à voix consultative autorisés à participer aux travaux de la CAO ou convoqués facultativement par elle.

Les suppléants ont uniquement vocation à remplacer temporairement les membres titulaires de la commission.

Elle est obligatoirement réunie pour les marchés formalisés conformément à l'article L.1414-2 du CGCT (432 000 € HT pour les marchés publics de fournitures et de services puisque le SIERG est considéré comme une entité adjudicatrice puisqu'il s'agit d'un pouvoir adjudicateur opérateur de réseau en application de l'article LL.1212-3 du CGCT et 5 404 000 € HT pour les marchés publics de travaux), sauf urgence impérieuse.

Conformément aux articles D. 1411-5 et L. 2121-21 du CGCT, une liste est constituée par scrutin afin d'élire les membres titulaires puis les membres suppléants, en nombre égal à celui des membres titulaires, parmi les délégués titulaires en priorité.

Les membres candidats sont les suivants :

- 1^{er} scrutin - Titulaires : une seule liste composée de « Monsieur Christophe RICOUR, Monsieur Clément LE RICOUSSE, Madame Hélène REUX, Monsieur Nicolas ZAUG et Monsieur Emmanuel HOUDEAU »
- 2nd scrutin - Suppléants : une seule liste composée de « Monsieur Daniel TURMEL, Monsieur Philippe MEHOUS, Madame Sylvie GRIGNON-SINAY, Monsieur Denis CARVILLE et Monsieur Emmanuel GOMEZ ».

Vu l'article L.1415-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2121-21 et L.2122-7 code général des collectivités territoriales,

La commission d'appel d'offres est composée comme suit :

- **Le Président, Monsieur Henri MOUGEL**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 035-253500417-20260424-D_2026_17-DE

- **5 membres titulaires : Monsieur Christophe RICOUR, Monsieur Clément LE RICOUSSE, Madame Hélène REUX, Monsieur Nicolas ZAUG et Monsieur Emmanuel MEHOUEAU.**
- **5 membres suppléants : Monsieur Daniel TURMEL, Monsieur Philippe MEHOUEAU, Madame Sylvie GRIGNON-SINAY, Monsieur Denis CARVILLE et Monsieur Emmanuel GOMEZ.**

Le secrétaire de séance,
Clément LE RICOUSSE

Pour extrait conforme
Exécutoire à compter du
Le Président,
Henri MOUGEL

Le Président,
Henri MOUGEL

